



DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 040-214002735-20201218-CM17122020_65-DE

LANDES

DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE SEIGNANX

Séance du 17 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au C.M.	En exercice	Présents à la délibération
29	29	23

L'an deux mille vingt
et le dix-sept décembre

à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Emile Cros, sous la présidence de *Monsieur Julien FICHOT, Maire*.

Date de la convocation :
10/12/2020

Délibération n° 2020/65

OBJET :

Etaient présents les Elus inscrits au tableau

Absents : MM. PEYNOCHE, LABADIE, MMES BOINAY, HARGOUS, M. DARRIEUMERLOU, ROURA, donnent respectivement procuration à MM. POURTAU, FICHOT, MMES MOLÈRES, LISSAYOU, V. DARRIEUMERLOU, AZPEITIA.

Mme LISSAYOU Marion a été élue secrétaire.

TARIFICATIONS 2021 : LOCAUX, MATERIELS, PARCELLES DES JARDINS FAMILIAUX, EMBLEMES DIVERS

Compte tenu de la réception électronique en sous-préfecture le

.....21/12/2020

et de sa publication le

.....21/12/2020

Le Maire

Identifiant unique :

040-214002735- 20 20 12 18

Cm17122020_65-DE

Suite à l'avis favorable de la Commission Consultative des Usagers du 3 décembre 2020, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation sur les tarifs liés à la location de locaux et de matériels, parcelles des jardins familiaux, emplacements du domaine public et de marché de la place Jean Rameau. Malgré une inflation qui devrait se stabiliser à 0,50 % pour 2020.

Ces tarifs restent donc inchangés pour la tarification 2021.

Il est précisé que l'augmentation globale des tarifs avait été de 1 % en 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs ci-dessous qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2021



Type d'occupation	€	€
Salle Camiade (journée)		
- sans usage des cuisines	106	106
- avec usage des cuisines	134	134
Salle de réunions Espace G. Larrieu, Camiade	69	69
Maison des Barthes	100	100
Maison de la Nature et de la Chasse	194	194
Lucien Goni	242	242
Autres salles de réunions	44	44
Emplacement à la journée (Camion d'outillage, expo de véhicules)	153	153
Emplacement place parking au mois (vente à emporter)	188	188
Emplacement en bord de voie pour ventes diverses (fleurs...). Forfait journalier	36	36
Emplacement à l'année (distributeur boissons, vidéo et divers)	297	297
Emplacement à l'année (distributeur de pain)	140	140
Terrasses forfait à l'année (au m ²)	5,20	5,20
Table (à l'unité pour le week-end)	3	3
Banc (à l'unité pour le week-end)	2	2
Parcelle Jardins familiaux 100 m ²	15	15
Parcelle Jardins familiaux 50 m ²	7,50	7,50
Emplacement sur marché :		
- occasionnel, le mètre linéaire (minimum 3 mètres)	1,40	1,40
- volant non abonné, le mètre linéaire (minimum 3 mètres)	1,60	1,60
- abonnement au mois, le mètre linéaire (minimum 3 mètres)	2,60	2,60
Location Mur à gauche		
A l'heure	13,70	13,70
Au trimestre	144,25	144,25
Photocopie N&B à l'unité	0,15	0,15
Photocopie N&B à compter de 20 exemplaires identiques	0,10	0,10
Photocopie N&B association	0,04	0,04
Photocopie couleur 50 cts de plus à l'unité	0.65	0.65
Photocopie A3 au double du tarif A4		

Suivent les signatures. Pour copie conforme à l'original.

A Saint Martin de Seignany, le 18 décembre 2020
Le Maire,

